

Affaires courantes

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'exempter les revues, les livres et les journaux de la TPS.

Je dépose ces pétitions au moment même où les sénateurs essaient de torpiller le projet de loi sur la TPS en prononçant des discours-marathons de 16 et de 18 heures. Les sénateurs ne font que refléter. . .

M. le Président: Je tiens à rappeler au député qu'il doit déposer sa pétition et non pas prononcer un discours.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui déposer une pétition, dans la foulée de nombreuses pétitions qui ont été déposées au sujet de la taxe sur les produits et services. Ces gens s'opposent fortement à l'imposition d'une taxe sur le livre. Les pétitionnaires soutiennent que la libre distribution de la chose imprimée constitue la pierre angulaire de notre démocratie, de notre culture et de notre éducation. Ils allèguent qu'une société instruite et productive ne peut être que lésée par une telle disposition.

Les soussignés demandent humblement au Parlement de réaffirmer les principes qui sous-tendent depuis longtemps l'exemption de la chose imprimée et de prévoir la détaxe de la Loi en ce qui concerne le livre, incluant les règlements. Ces gens, tout comme moi, soutiennent que taxer le livre, c'est imposer l'ignorance.

• (1110)

[Traduction]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par un certain nombre de Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services que propose actuellement le gouvernement. Ils réclament une véritable réforme fiscale afin qu'une taxe minimale s'applique réellement aux grandes sociétés et aux mieux nantis.

Les pétitionnaires demandent également à la Chambre des communes de veiller à ce que toute nouvelle taxe de vente, qui recevrait l'approbation générale de la population, serve à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants et ne soit pas pour le gouvernement l'occasion de procéder à une ponction fiscale. Les signataires croient qu'une taxe régressive à la consommation serait beaucoup trop onéreuse pour les simples Canadiens et ils réclament une véritable réforme fiscale.

Je voudrais signaler que les pétitionnaires viennent de diverses régions de l'Ontario. Malheureusement, à cause des compressions budgétaires que subit Radio-Canada, comme on nous l'a annoncé hier, bon nombre d'entre eux ne se rendront pas compte que leur pétition a été présentée à la Chambre des communes, puisque les nouvelles ne sont plus diffusées à l'échelle locale.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre une pétition signée par beaucoup de Canadiens de la région d'Ottawa qui sont contre la taxe sur les produits et services dans la mesure où elle s'applique aux imprimés et aux livres. Ils affirment que la libre dissémination des imprimés constitue la pierre angulaire de la démocratie, de la culture et de l'éducation dans notre société et qu'elle sera compromise par la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires se réjouissent des vaillants efforts des sénateurs libéraux qui rejettent cette taxe inique.

LES ALIMENTS ET DROGUES

Mme Pauline Browes (Scarborough—Centre): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter cette pétition concernant un grave problème de santé relatif aux allergies alimentaires.

L'Association de l'information sur les allergies se joint à ces pétitionnaires de Scarborough, Brampton et Ajax.

Pour la protection des Canadiens, ils demandent au Parlement de modifier les règlements sur les aliments et les médicaments pour forcer les fabricants à indiquer les ingrédients et additifs contenus dans les aliments préemballés. Ils veulent aussi que les restaurateurs et les détaillants d'aliments donnent à leurs clients la liste de tous les ingrédients et additifs qui servent à la préparation des aliments.

LES ADDITIFS À ESSENCE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Si je prends de nouveau la parole, monsieur le Président, c'est pour présenter les pétitions qu'ont signées plus de 600 résidents du sud-ouest de l'Ontario qui, à l'instar de milliers d'autres pétitionnaires, demandent au gouvernement d'interdire l'utilisation du MMT, un additif à essence dont les États-Unis ont interdit l'utilisation il y a 12 ans.

Le sous-comité américain chargé de protéger la santé et l'environnement a conclu que le manganèse du MMT peut avoir de graves conséquences neurotoxiques. Des études ont en effet démontré que le manganèse peut